

ORIENTATION EN FIN DE SECONDE (SUITE)

Par lettre datée du 9 mars 1979, l'Inspecteur d'Académie du Bas-Rhin communiquait aux proviseurs de lycées, aux directeurs d'établissements privés, et aux directeurs de Centre d'Information et d'Orientation, ses instructions concernant l'orientation, les réorientations et l'affectation des élèves en fin de Seconde pour l'année 1979-80.

On peut y lire notamment :

"S'il s'agit d'une orientation en fin de Seconde, y compris le redoublement dans la même section, examens et commissions d'appel auront lieu durant la dernière semaine du mois de juin".

Problème : Ce texte donne-t-il aux élèves pour lesquels le conseil de classe a fait une proposition de redoublement, une possibilité d'examen d'appel ? Le "y compris" le suggère, mais le décret du 12 février 1973 l'interdit ! Alors, on ne s'étonnera pas que dans un établissement, les familles aient été averties de cette possibilité, puis que les élèves intéressés se la soient vue refusée, enfin qu'elle leur ait été de nouveau donnée ! ...

IMPORTANT : N'oubliez pas d'indiquer votre changement d'adresse
- soit à Mr MEHL, 8 rue de Franck 67000 Strasbourg,
- soit à la Bibliothèque de l'IREM, 10 rue du Général Zimmer
67084 Strasbourg Cedex